

Contrat pédagogique ERASMUS+ pour les mobilités d'études et combinées (Pays du programme)

Student Etudiant	Last name(s) Nom	First name(s) Prénom	Date of birth Date de naissance	Nationality ¹ Nationalité	Sex [M/F] Sexe [M/F]	Study cycle ² Cycle d'études	Field of education ³ Domaine d'études
Sending Institution Etablissement d'envoi	Name Nom	Faculty / Department Faculté / Département	Erasmus code ⁴ (if applicable) Code Erasmus (si applicable)	Address Adresse	Country Pays	Contact person name ⁵ ; email; phone Nom de la personne contact ; e-mail ; téléphone	
	Université Savoie Mont Blanc		F CHAMBER 01	DRI – 27 Rue Marcoz – 73011 Chambéry Cedex	France		
Receiving Institution Etablissement d'accueil	Name Nom	Faculty / Department Faculté / Département	Erasmus code (if applicable) Code Erasmus (si applicable)	Address Adresse	Country Pays	Contact person name; email; phone Nom de la personne contact ; e-mail ; téléphone	

Partie 1 Before the mobility / AVANT LA MOBILITE

Study Programme at the Receiving Institution
Programme d'études dans l'établissement d'accueil

Planned period of the mobility : from (month/year)..... to (month/year).....
Période de mobilité prévue : de (mois/année)..... à (mois/année).....

Tableau A Avant la mobilité Table A Before the mobility	Component⁶ code (if any) Code de la composante pédagogique (si existant)	Component title at the Receiving Institution (as indicated in the course catalogue ⁷) Intitulé de la composante pédagogique dans l'établissement d'accueil (tel qu'indiqué dans le catalogue de cours)	Semester [e.g. autumn/spring; term] Semestre : 1 ^{er} /2 ^e ou trimestre	Number of ECTS credits (or equivalent)⁸ to be awarded by the Receiving Institution upon successful completion Nombre de crédits ECTS attribués par l'établissement d'accueil, après validation de la composante
A NOTER : Total = 30 crédits Ects pour un semestre – 60 crédits Ects pour l'année				Total :

Web link to the course catalogue at the Receiving Institution describing the learning outcomes: (web link to the relevant information) /
Lien web vers le catalogue de cours de l'établissement d'accueil sur lequel figurent les résultats d'apprentissage (lien internet) :
.....

Contrat pédagogique ERASMUS+ pour les mobilités d'études et combinées (pays du programme)
Commitment/Engagement

By signing this document, the student, the Sending Institution and the Receiving Institution confirm that they approve the Learning Agreement and that they will comply with all the arrangements agreed by all parties. Sending and Receiving Institutions undertake to apply all the principles of the Erasmus Charter for Higher Education relating to mobility for studies (or the principles agreed in the Inter-Institutional Agreement for institutions located in Partner Countries). The Sending Institution and the student should also commit to what is set out in the Erasmus+ grant agreement. The Receiving Institution confirms that the educational components listed in Table A are in line with its course catalogue and should be available to the student. The Sending Institution commits to recognise all the credits gained at the Receiving Institution for the successfully completed educational components and to count them towards the student's degree as described in Table B. Any exceptions to this rule are documented in an annex of this Learning Agreement and agreed by all parties. The student and the Receiving Institution will communicate to the Sending Institution any problems or changes regarding the study programme, responsible persons and/or study period.

En signant ce document, l'étudiant, l'établissement d'envoi et l'établissement d'accueil confirment qu'ils approuvent le contrat pédagogique et qu'ils se conforment aux dispositions acceptées par les 3 parties. Les établissements d'envoi et d'accueil s'engagent à respecter tous les principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) relatifs aux mobilités d'études (ou les principes de l'accord interinstitutionnel pour les établissements situés dans les pays partenaires). L'établissement d'envoi et l'étudiant s'engagent également à respecter le contrat de mobilité. L'établissement d'accueil certifie que les composantes pédagogiques listées dans le tableau A sont en adéquation avec son catalogue de cours et seront accessibles à l'étudiant. L'établissement d'envoi s'engage à reconnaître tous les crédits obtenus dans l'établissement d'accueil pour les composantes pédagogiques validées et les comptabiliser pour la validation du diplôme, tel qu'indiqué dans le tableau B. Toute exception à cette règle devra être formalisée et annexée au contrat pédagogique et acceptée par toutes les parties. L'étudiant et l'établissement d'accueil devront informer l'établissement d'envoi de tout problème ou modification concernant le programme d'études, les personnes responsables et/ou la période d'études.

Commitment Engagement	Name Nom	Email	Position Fonction	Date	Signature
Student Etudiant			Student Etudiant		
Responsible person ¹⁰ at the Sending Institution Personne responsable dans l'établissement d'envoi					
Responsible person at the Receiving Institution ¹¹ Personne responsable dans l'établissement d'accueil					

Contrat pédagogique ERASMUS+ pour les mobilités d'études et combinées (pays du programme)

NOTES : A conserver par l'étudiant.

- ¹ **Nationalité** : pays duquel la personne dépend administrativement et qui a délivré la carte d'identité et/ou le passeport.
- ² **Cycles d'études** : Cycle court (CEC niveau 5) / Licence ou équivalent 1^{er} cycle (CEC niveau 6) / Master ou équivalent 2^{ème} cycle (CEC niveau 7) / Doctorat ou équivalent 3^{ème} cycle (CEC niveau 8).
- ³ **Domaine d'études** : L'**outil de recherche ISCED-F 2013** disponible sur http://ec.europa.eu/education/tools/isced-f_fr.htm devra être utilisé pour trouver les domaines d'études les plus proches du diplôme préparé par l'étudiant dans l'établissement d'envoi.
- ⁴ **Code Erasmus** : identifiant unique pour tout établissement d'enseignement supérieur titulaire de la charte universitaire Erasmus pour l'enseignement supérieur (EHE). Concerne uniquement les établissements situés dans les pays participant au programme.
- ⁵ **Personne de contact** : personne pouvant fournir des informations d'ordre administratif et qui, selon le type d'établissement d'enseignement supérieur, peut être le coordinateur du programme ou une personne du service des relations internationales ou service équivalent.
- ⁶ Une « **composante pédagogique** » est une expérience d'apprentissage structurée indépendante et formelle caractérisée par des résultats d'apprentissage, des crédits et des évaluations. Exemples : cours, module, séminaire, travail en laboratoire, travail pratique, préparation/recherche pour une thèse, fenêtre de mobilité ou cours facultatifs.
- ⁷ **Catalogue de cours** : information détaillée, accessible et tenue à jour des formations proposées par l'établissement, disponible aux étudiants en amont de leur période de mobilité et pendant leurs études, qui leur permet d'effectuer les bons choix et de gérer leur emploi du temps de manière efficace. L'information concerne, par exemple, les qualifications proposées, les procédures d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation, le niveau des programmes, les composantes pédagogiques individuelles et les ressources d'apprentissage. Le catalogue de cours fera apparaître le nom des personnes de contact, ainsi que les modalités de prise de contact.
- ⁸ **Crédits ECTS** ou système équivalent : pour les pays dans lesquels le système ECTS n'est pas encore mis en place, en particulier dans les établissements situés dans les pays partenaires ne participant pas au processus de Bologne, l'ECTS devra être remplacé dans tous les tableaux par le nom du système équivalent, accompagné d'un lien vers le site WEB sur lequel des informations sont disponibles.
- ⁹ **Niveau de compétence linguistique** : information sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR) disponible sur : <https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>
- ¹⁰ **Personne responsable dans l'établissement d'envoi** : un universitaire qui a autorité pour approuver les contrats pédagogiques, pour y apporter exceptionnellement des modifications si nécessaire, pour garantir leur pleine reconnaissance académique au nom de l'établissement universitaire responsable. Le nom et l'adresse e-mail de la personne responsable devront être indiqués uniquement dans le cas où ils diffèrent de ceux de la personne de contact indiquée au début du document.
- ¹¹ **Personne responsable dans l'établissement d'accueil** : le nom et l'adresse e-mail de la personne responsable devront être indiqués uniquement dans le cas où ils diffèrent de ceux de la personne de contact indiquée au début du document.